



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avis d'appel à candidatures pour le renouvellement du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Martinique

L'actuelle mandature des membres du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) arrive à échéance au 31 décembre 2023. Son renouvellement est conduit sous l'égide du préfet de la Martinique.

À cet effet, la DEAL lance, du **10 juillet au 4 septembre 2023 minuit** un appel à candidatures d'experts scientifiques et techniques en matière de connaissance, de veille et d'observation de la biodiversité et de la géodiversité, de gestion et de restauration d'espaces naturels, afin de renouveler le CSRPN de Martinique pour son mandat 2024-2028.

Le CSRPN est un comité régional consultatif d'expertise technique et scientifique sur des questions de biodiversité terrestre, aquatique et marine.

Il est consulté de manière obligatoire (au titre du code de l'environnement rappelé ci-dessous) et rend notamment des avis sur les thématiques suivantes :

- la délivrance de dérogations portant sur des espèces protégées ;
- les propositions de listes régionales d'espèces protégées ;
- les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats ;
- la création et la gestion des réserves naturelles nationales et régionales ;
- les arrêtés de lutte relatifs aux espèces exotiques envahissantes, etc.

Plus largement, le CSRPN est une instance reconnue au niveau régional pour son expertise sur l'ensemble des questions stratégiques relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional.

Enfin, le CSRPN peut être saisi pour avis soit par le préfet de région, soit par le président du conseil exécutif de la CTM, soit par ses membres (auto-saisine) sur toute question relative à ces thématiques.

Tout dossier de candidature comprendra obligatoirement les 3 pièces suivantes :

1. le formulaire de candidature dûment renseigné (en annexe) ;
2. une lettre de motivation (2 pages au maximum) ;

3. un curriculum vitae détaillé présentant les diplômes, expériences professionnelles ou autres activités en lien avec la thématique.

Le dossier de candidature doit être envoyé **avant le 4 septembre 2023 minuit** à l'adresse suivante (avec en objet : « Candidature au CSRPN de Martinique ») :

secretariat-csrpn972.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'adresser vos questions par courriel à la même adresse.

Documents en annexe :

Pour postuler, il est nécessaire de prendre connaissance des documents suivants :

- Présentation du CSRPN et modalité de candidature
- Domaines d'expertises
- Formulaire de candidature

Références réglementaires :

Le III de l'article L. 411-1A et les articles R. 411-22 à 30 du Code de l'environnement précisent les modalités de création et de fonctionnement du CSRPN.